

délibération :  
 D\_2016\_3\_3

L'an deux mille seize, le mercredi 09 mars à 20 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
 exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 03 Mars 2016

Présents : 20

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 21

**Objet : Programme de  
 construction d'une halle -  
 Projet et financement**

**Pouvoirs :**

Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur BERCHENY Dorian, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
 les jour, mois et an que  
 dessus.

Monsieur le Maire présente le programme de construction d'une halle sur le parking derrière l'église.

Au registre sont les  
 signatures. Pour copie  
 conforme.

Il précise que la commune de Mouthiers-sur-Boème souhaite entamer une valorisation globale de son bourg en proposant un cadre de vie rénové et apaisé où s'articuleront des équipements adaptés aux usagers (commerces de proximités, habitants, associations...).

En effet, la collectivité souhaite redynamiser et favoriser notamment les fonctions centrales du vieux-bourg qui s'articulent autour de la mairie, de l'ancienne gare et de l'église. Le projet de construction d'une halle aux abords de l'église fait partie de ce programme d'aménagement.

La volonté est de créer un point de rassemblement social lors d'un rassemblement de commerçants, artisans, de services ou lors d'une manifestation.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, toutes tranches confondues est évaluée à 190 017 € HT dont 145 520 € affectée aux travaux. Le plan de financement est le suivant :

Origine	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	Montant Escomptée
<b>DETR 2016</b>	190 017 €	35 %	66 505 €
<b>Conseil Départemental</b>	70 000 €	20 %	14 000 €
<b>Conseil Régional (CRDD)</b>	190 017 €	20 %	38 003 €
<b>Communauté Européenne</b>	190 017 €	10 %	19 002 €
<b>Réserve parlementaire</b>			3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>190 017 €</b>	<b>74 %</b>	<b>140 508 €</b>
<b>Autofinancement sur fonds propres</b>	190 017 €	26 %	49 509 €

AR PREFECTURE

016-211602362-20160309-D\_2016\_3\_3-DE  
Regu le 14/03/2016

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre

Vu l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite loi MOP),

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le programme de l'opération réalisé par l'ATD16 ;
- D'approuver le plan de financement de l'opération ;
- De lancer la consultation des prestataires d'études et de maîtrise d'œuvre ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat (DETR 2016), de l'Europe, de la Région, du Conseil Départemental de la Charente et de la réserve parlementaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération et notamment les demandes de subventions.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/03/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 14/03/2016.

Le Maire

Michel CARRETE

